

# COMPOST VÉGÉTAL ST-HENRI

## (0,25-0,15-0,2)



N° DE PRODUIT : 212002

N° DE LOT : 2018

### UTILISATION :

- Enrichir et améliorer la structure de tout type de sol, soit sableux, loameux ou argileux.

### AVANTAGES :

- Apport de matière organique
- Augmente la rétention en eau du sol
- Apport de nutriments essentiels aux plantes et aux micro-organismes du sol

### COMPOSITION :

Compost (feuilles, pelouse, résidus de table et matières ligneuses), tourbe de sphaigne

\*Note : Ce compost peut contenir de petits morceaux de plastique provenant des sacs utilisés pour la cueillette des résidus verts, n'est pas recommandé pour faire du terreautage.

### Analyse minimale garantie (base humide) :

- Azote total (N) .....0,25%  
0,2% d'azote insoluble dans l'eau
- Acide phosphorique assimilable (P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>).....0,15%  
0,2% d'acide phosphorique total
- Potasse soluble (K<sub>2</sub>O).....0,2%
- Matière organique.....15%
- Humidité maximale.....60%

### Autres caractéristiques physico-chimiques :

- pH.....6,5 - 8,0
- Rapport C/N.....15 - 25

### Mode d'emploi :

Le compost doit être utilisé dans le cadre d'un programme complet de fertilisation lié à la fertilité du sol	Épaisseur (mm)	v <sup>3</sup> /1 000 pi <sup>2</sup>	kg/ha	Éléments disponibles			
				N (kg/ha) réf. 1	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> (kg/ha) réf. 2	K <sub>2</sub> O (kg/ha) réf. 3	
Dose maximale annuelle durant la saison de croissance (Guide de référence en fertilisation, CRAAQ 2003)	Potager	7	0,9	51 070	42	105	200
	Entretien arbres et arbustes (feuilles persistantes-caduques)	2 - 3	0,2 - 0,4	14 549 - 24 249	12 - 20	30 - 50	58 - 96
	Implantation pelouse	4	0,4	25 535	21	53	101
	Entretien pelouse	5	0,6	33 948	28	70	133
Dose maximale annuelle (réf. 4)	7	0,9	53 655	45	112	213	
Référence							
1	Disponibilité ajustée avec le rapport C/N variant de 5 à 30% (Guide de référence en fertilisation, CRAAQ 2003)						
2	Disponibilité de 70%						
3	Disponibilité de 100%						
4	Application maximale afin de respecter les exigences pour les ajouts cumulatifs au sol des éléments traces (Circulaire à la profession T-4-93)						

AVIS – LE TAUX D'APPLICATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX POUR L'APPLICATION D'ÉLÉMENTS FERTILISANTS OU D'ÉLÉMENTS TRACES SUR LES SOLS AINSI QU'À LA LOI SUR LES ENGRAIS ET AU RÈGLEMENT SUR LES ENGRAIS.

**Produit livré en VRAC:** Le poids estimé du produit apparaît sur le billet de pesée remis par le transporteur au moment de la livraison du produit.

31-01-2018